

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 MAI 1912.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires à des Budgets de l'exercice 1911.

(Voir les n^{os} 51, 229, session de 1911-1912, de la Chambre des Représentants ; — 99, même session, du Sénat.)

Présents : MM. LE CLEF, f. f. de Président-Rapporteur ; P. VANDENPEEREBOOM, DE SPOT, CAPPELLE, DE BAST et CLAES.

MESSIEURS,

Le projet primitif déposé par le Gouvernement allouait des crédits supplémentaires à certains Budgets pour l'exercice 1911, à concurrence d'une somme totale de 22,820,950 francs se répartissant comme suit :

Budget de la Dette publique	fr. 130,000
» de la Justice	500,000
» de l'Intérieur	5,000
» des Sciences et des Arts	1,370,000
» de l'Industrie et du Travail	1,250,000
» des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	12,605,400
» de la Guerre	4,032,500
» de l'Agriculture et des Travaux publics	2,920,000
Total fr.	22,820,950

Mais, par un amendement postérieur, le Gouvernement a proposé de majorer l'article 54 du Budget de l'Industrie et du Travail d'une somme de 400,000 francs pour subside complémentaire à la liquidation de la Société de l'Exposition de 1910.

Cette charge complémentaire sera probablement sans influence sur le boni final de l'exercice 1911. Tous les crédits demandés se trouvent impliqués dans la note accompagnant le Projet de Loi. Il semble inutile de la reproduire ici, d'autant plus que le Projet de Loi a été admis à l'unanimité par les membres présents de la Commission des Finances et que la Chambre elle-même a adopté le Projet de Loi sans observations, dans sa séance du 3 mai courant, par 89 voix contre 32 et 4 abstentions.

Votre Commission vous en propose l'adoption par 5 voix et une abstention.

Le f. f. de Président-Rapporteur,
LOUIS LE CLEF.